



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE BLIDA
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES DE BLIDA
RECETTE DES DOUANES DE BLIDA

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le **18 Septembre 2018** à partir de **10 heures** à l'entrepôt sous douanes **AZUR** à **OULED CHEBEL BIRTOUTA BLIDA**, à la vente aux enchères publiques de **53** lots de marchandises et véhicules consistant en :

- **VEHICULES**
- **LIVRES RELIGIEUX (MASHAF CHERIF)**
- **CHARBON INDUSTRIEL**
- **MACHINES INDUSTRIELLES**
- **MATERIELS BOULONGERIES**
- **MATERIELS DE CUISINES**
- **PIECES DE RECHANGES POUR VEHICULES LEGERS ET LOURDS**
- **COSMETIQUES**
- **FAUX PLAFONDS EN PLASTIQUES**
- **MATERIELS DE TRAVAUX PUBLIC**
- **MATERIELS ELECTRIQUES EOLIENNES ENERGIES SOLAIRES**
- **MATIERE PREMIERE PLASTIQUE RECYCLEES**
- **DIVERSES MARCHANDISES, AUTRES.**

CONDITION DE VENTE

- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus Offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou par **chèque certifié. Paiement immédiate un montant de 20% du prix adjudgé, ainsi que copie conforme de registre de commerce égalisée par les services de CNRC**
- Les frais d'enregistrement 2,5% ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- Le paiement s'effectuera conformément aux dispositions du **décret exécutif N°15-153 du 16/06/2015** relatif au seuil applicable aux paiements devant être effectués par les moyens de paiements scripturaux à travers les circuits bancaires et financiers (**chèque certifié**).
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- Les lots adjudgés et payés, que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de (8) jours seront, après la mise en demeure adressée à l'intéressé, laissé sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et péril.
- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

LE RECEVEUR PRINCIPAL

-

